

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016****CD20160412_58
id. 2418**

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-L. DEPRINCE, M. D. ROGER

**CENTRE DE VACANCES DÉPARTEMENTAL JEAN BAYLET À
MIMIZAN**

Monsieur le Président soumet l'ensemble des dispositions et propositions budgétaires 2016 relatives au centre de vacances départemental Jean Baylet de Mimizan, étant précisé que le rapport d'activités 2015 de cette structure sera présenté, avec l'ensemble des autres bilans, dans un rapport global, lors de l'examen de la Décision Modificative.

LE CENTRE DE VACANCES DÉPARTEMENTAL JEAN BAYLET

En route pour la septième saison, depuis le 1er mai 2010, le centre de vacances départemental « Jean BAYLET », propose aux jeunes tarn-et-garonnais, ainsi qu'aux institutions du département, en particulier aux collèges, de venir séjourner, soit lors de classes de découverte, soit lors de séjours de vacance, sur le site départemental de Mimizan-Plage.

Aujourd'hui, plus de 12 000 enfants ont pu bénéficier des atouts pédagogiques et d'accueil du centre de vacances.

1 – Le Point sur les travaux

A l'occasion de chaque session, des crédits nécessaires à la réalisation de travaux d'entretien et de rénovation et aux achats de matériel ou d'équipements, indispensables à la poursuite des objectifs fixés par le Département, sont inscrits.

En 2015, les interventions ont essentiellement porté sur :

- la poursuite de la restructuration des « *chalets-groupes* », pour l'accueil collectif ;
- et des travaux d'entretien courant et de maintien en l'état des bâtiments H Nord et Central, dédiés à l'accueil des classes de découverte du département.

2 – Budget 2016

Le Centre de vacances Jean Baylet est placé en gestion directe au sein du Service des sports. Il convient donc de se prononcer sur le projet de budget 2016 qui est présenté. Il est en augmentation par rapport à 2015, en raison, notamment, de l'engagement d'investissements conséquents destinés à la rénovation des structures d'accueil et de restauration (réfectoires, bâtiments et chalets à usage collectif).

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le budget 2016, détaillé ci-dessous, qui s'élève à 420 464 €, adopte à cet effet les autorisations de programme, et ratifie l'inscription des crédits de paiement suivants :

Investissement :

- **Frais d'études** **7 500 €**
 (article 2031- AP 5559, sous-fonction 33)

- **Matériel et outillage technique** **2 000 €**
 (article 2157 – AP 5560, sous-fonction 33)

- **Autre matériel informatique** **1 000 €**
 (article 218381 – AP 5561, sous-fonction 33)

- **Autres matériels et équipements collectifs et sportifs** **4 000 €**
 (article 21881 – AP 5562, sous-fonction 33)

- **Autres bâtiments publics** (Chalets collectifs) **36 664 €**
 (article 231318 - AP 5564, sous-fonction 33)

- Poursuite des travaux de rénovation et d'amélioration des chalets à usage collectif destinés à l'accueil des groupes dont 36 664 € au titre de l'autorisation de programme 2016 .
avec une autorisation de programme 2016 de 176 664 €

- **Autres bâtiments publics** (H nord, H sud, Forêt et Central) **7 000 €**
 (article 231318 - AP 5563, sous-fonction 33)

- Poursuite des travaux de rénovation, de création et d'amélioration des bâtiments destinés à l'accueil des groupes.
avec une autorisation de programme 2016 de 943 247 €

- **Autres bâtiments publics** (Réfectoire IMEP) **100 000 €**
 (article 231318, sous-fonction 33)

- Poursuite des travaux de rénovation et d'agrandissement des réfectoires destinés aux publics accueillis sur site.
avec une autorisation de programme 2016 de 255 000 €

- **Réseaux divers** (Assainissement et Réfection du système de canalisation)
 (article 231533 – AP 5565, sous-fonction 33)4 000 €

TOTAL INVESTISSEMENT.....162 164 €

Fonctionnement :

- **Fournitures non stockées** (Abonnement Eau et assainissement).....10 000 €
 (article 60611, sous-fonction 33)

- **Fournitures non stockées** (Combustibles – Réapprovisionnement des cuves)
 (article 60621, sous-fonction 33).....18 000 €

- **Alimentation**42 000 €
 (article 60623, sous-fonction 33)

- **Autres fournitures non stockées** (Travaux en régie).....6 000 €
 (article 60628, sous-fonction 33)

- **Autres fournitures non stockées**..... 2 000 €
 (article 60628, sous-fonction 33)

- **Fournitures de petit équipement** (Outillage, Produits d'entretien...).....4 000 €
 (article 60632, sous-fonction 33)

- **Fournitures scolaires**500 €
 (article 6067, sous-fonction 33)

- **Entretien et réparation des terrains**10 000 €
 (article 61521, sous-fonction 33)

- **Entretien et réparation sur biens immobiliers** (Bâtiments CVJB).....8 000 €
 (article 61522, sous-fonction 33)

- **Entretien et réparation sur biens mobiliers** (Matériel roulant)4 000 €
 (article 61551, sous-fonction 33)

- <u>Autres biens mobiliers</u>	1 000 €
(article 61558, sous-fonction 33)	
- <u>Maintenance</u> (y compris logiciel).....	15 000 €
(article 6156, sous-fonction 33)	
- <u>Honoraires médicaux et paramédicaux</u>	500 €
(article 62261, sous-fonction 33)	
- <u>Réceptions</u> (Repas pris au restaurant)	500 €
(article 6234, sous-fonction 33)	
- <u>Catalogues et imprimés et publications</u>	1 500 €
(article 6236, sous-fonction 33)	
- <u>Transports de personnes extérieures à la collectivité</u>	12 000 €
(article 6245, sous-fonction 33)	
- <u>Frais d'affranchissement</u> (Timbres).....	300 €
(article 6261, sous-fonction 33)	
- <u>Au budget annexe</u> (Remboursement des frais engagés par l'IMEP).....	65 000 €
(article 628721, sous-fonction 33)	
- <u>Autres</u> (Intervenants Animation)	50 000 €
(article 6288, sous-fonction 33)	
- <u>Autres</u> (Nettoyage du linge de lit)	8 000 €
(article 62882, sous-fonction 33)	

TOTAL FONCTIONNEMENT 258 300 €

Soit un BUDGET TOTAL 2016 : 420 464 €

- Ratifie l'inscription de 300 000 € en recettes ;
- Approuve l'organisation et les tarifs 2016 des séjours « Colonie 82 » du Centre de vacances Jean Baylet. (cf.annexe)

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC